

Fort heureusement, le littoral dennevillais a été épargné durant ces marées d'équinoxe grâce à un vent d'Est bien favorable. Quelques tempêtes sont passées lors de faibles coefficients, c'est une chance, mais durera-t-elle ? Pas un jour ne passe sans que les médias nous relatent les dégâts causés par cette évolution climatique qui n'est malheureusement plus contestable. Plus que jamais, il faut informer, anticiper et prévenir.



C'est bien le rôle de notre structure publique qui n'est plus le simple regroupement de propriétaires soucieux de la conservation de leurs biens, mais une personne morale, délégataire de puissance publique en vertu de la loi et de l'arrêté préfectoral de création. Ainsi donc,

nous restons une association syndicale (ordonnance 2004-632) que nous avons fait vivre lors de notre assemblée générale annuelle de cet été où les participants étaient nombreux. N'en déplaise à ceux qui se réfugient derrière les grands mots : la règle de la majorité, c'est précisément la composante de la démocratie.

Nous sommes maintenant une Association Syndicale Autorisée soumise aux règles de la comptabilité publique et à la sanction de la tutelle de l'Etat. C'est bien ce qui garantit à chaque membre de l'association un fonctionnement en conformité des textes qui nous régissent ainsi que l'intégrité de ceux qui composent bénévolement le conseil syndical. A travers notre organisation, l'Etat confie aux citoyens de Denneville l'organisation de sa protection contre la mer ; nous remercions les membres qui sont venus rejoindre cette année le conseil et nous apportent leur talent et leur action.

Fin août, le Cabinet SEANEO a fait les relevés de la saison d'été pour l'étude d'impact environnemental. Des relevés seront faits sur les 4 saisons de l'année avant de présenter l'étude aux services de l'Etat qui instruiront alors pendant 9 mois notre dossier de demande de concession du Domaine Public Maritime. Nous le savons, cette concession est indispensable pour obtenir toute autorisation de demande de travaux.

Dès le début de l'automne, nous avons lancé différentes démarches pour mettre en place un batardeau en haut de cale afin de limiter les surcotes de la mer en cas de forte tempête cumulée à un fort coefficient de marée. Nous avons obtenu du conseil départemental un « arrêté de voirie portant permis de pose d'un batardeau ». A présent, nous sommes dans l'attente des propositions des entreprises consultées.

Nous continuons à étudier les aménagements nécessaires aux accès à la plage pour protéger le cordon dunaire et maintenir ouverts ces passages afin de répondre aux exigences de la Direction Départementale de la Terre et de la Mer de la Manche. Les frais engagés par ces projets devront être financés par le montant des taxes syndicales et soutenus par les aides et subventions que nous recevrons.

A la différence de ceux qui critiquent l'action entreprise, il nous faut le soutien des propriétaires de bonne volonté pour faire durer la douceur de vivre à Denneville.

En dernière minute, nous apprenons que monsieur Philippe LELEDY, un des fondateurs de l'ASDP, vient de nous quitter. Nous présentons tout notre soutien à sa femme et à sa famille.



Bonnes fêtes de fin d'année à tous !